



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1091-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 15 août 2023, le Règlement 1091-23 amendant le règlement n°986-18 relatif aux compteurs d'eau.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) jour du mois d'août l'an deux mille vingt-trois (2023).

Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière